
DOKUMENT W WERSJI WORD DOSTĘPNY POD ADRESEM
EMAIL: BIURO@INTERNETOWAKANCELARIA.PL

PEŁNA WERSJA DWUJĘZYCZNA PL/FR - 49,99 ZŁ

UMOWA O DZIEŁO	CONTRAT D'EXÉCUTION D'UNE TACHE PRECISE
<p>zawarta w ... w dniu ... roku, pomiędzy:</p> <p>..., z siedzibą w ..., adres: ul. ..., wpisaną do rejestru przedsiębiorców Krajowego Rejestru Sądowego, prowadzonego przez Sąd Rejonowy w ...Wydział Gospodarczy Krajowego Rejestru Sądowego, pod numerem KRS: ..., posiadającą NIP: ...; reprezentowaną przez:</p> <p>zwaną w dalszej części umowy „Zamawiającym”</p> <p>a</p> <p>P. ... zamieszkałym/ą w ... przy ul. ... legitymującym się dowodem osobistym: seria ... zwanym/ą dalej</p> <p>zwaną w dalszej części umowy „Wykonawca”</p> <p>wspólnie zwanymi „Stronami”, a pojedynczo „Stroną”</p> <p>o następującej treści:</p>	<p>Conclu le ... de l'an ..., entre:</p> <p>..., avec le siège à ..., sous l'adresse: ... rue ..., inscrite au registre des entrepreneurs dans le Registre National Judiciaire, tenu par le Tribunal Local à ...Département Economique du Registre Judiciaire, sous le numéro RNJ (KRS): ..., présentant le numéro NIP: ...; représentée par:</p> <p>Ci-après nommée „Mandant”</p> <p>et</p> <p>M./Mme ... domicilié(e) à ..., ... rue ... présentant la carte d'identité: série ...</p> <p>ci-après nommé(e) „Exécuteur”</p> <p>tous les deux nommés en commun „Parties”, et séparément „Partie”,</p> <p>établissant ce qui suit:</p>
<hr/> <p>PEŁNA WERSJA DWUJĘZYCZNEJ UMOWY Z TŁUMACZENIEM NA POLSKI W CENIE 49,99 zł</p> <hr/>	<p>§ 1</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le Mandant confie l'exécution à l'Exécuteur et ce dernier s'oblige à exécuter une œuvre consistant à ... (ci-après nommée „Œuvre”), conformément aux normes techniques en vertu dans ce cadre et les directives du Mandant.2. L'Exécuteur exécutera cette Œuvre d'une manière autonome ou à l'aide des tiers, indiqués par lui et garantissant l'exécution diligente du contrat, après avoir acquis l'accord préalable du Madant.3. L'Exécuteur utilise tous les outils et matériaux indispensables pour exécuter l'Œuvre à sa propre charge et à son propre
<p>Podpisy Stron:</p>	

compte.

§ 2

Le dossier concernant l'Œuvre, définissant les requisitions et les directives du Mandant dans le cadre de l'exécution de l'Œuvre, contient: ... (p.ex. la description de l'Œuvre constituant l'Annexe n°1 au présent Contrat).

§3

1. L'Exécuteur s'oblige à exécuter l'Œuvre dans le délai jusqu'au ...
2. La réception de l'Œuvre aura lieu à ... en s'appuyant sur le procès-verbal de la réception, fait à la présence de l'Exécuteur.
3. En cas de non respect du délai de l'exécution de l'Œuvre dont on parle dans l'art. 1 de la part de l'Exécuteur, l'Exécuteur est obligé de payer la peine contractuelle au Mandant, au montant de ... % de rémunération dont on parle dans le §5, pour chaque jour du retard. Les Parties conviennent conformément que le Mandant a le droit de déduire la peine contractuelle de la rémunération de l'Exécuteur.

§4

1. L'Exécuteur assure la diligence due et l'exécution de l'Œuvre conformément aux requisitions du Mandant et la confidentialité de tout ce qui concerne l'Œuvre exécutée.
2. L'Exécuteur garantit l'exécution de l'Œuvre pour la période de ... mois en comptant de la date de la réception par le Mandant.
3. Si les défauts sont constatés durant la période de garantie de l'Œuvre, l'Exécuteur doit les éliminer immédiatement, entre 14 jours de la date de l'annonce de la réclamation, à peine contractuelle dont on parle dans le §3.

§5

1. L'Exécuteur recevra la rémunération pour l'exécution de l'Œuvre dont on parle dans le § 1 du présent contrat, au montant de ... zł (en toutes lettres: ... zlotys 00/100).
2. La rémunération dont on parle dans l'art. 1 du présent paragraphe, sera réglée par le Mandant après 14 jours en comptant de la date de la réception de l'Œuvre, par le virement bancaire sur le compte indiqué par l'Exécuteur.
3. Le sujet obligé de prélever et régler l'impôt sur le revenu au titre du présent contrat est...
4. Si le Mandant annonce les réservations ou les

défauts de l'Œuvre, le délai de paiement de la rémunération est prolongé jusqu'au moment de l'élimination de tous les vices de l'Œuvre.

§ 6

1. Le Mandant a le droit de se rétracter du contrat conclu si l'Exécuteur:
 - a) enfreint outrageusement les décisions du présent contrat et, en particulier, n'exécute pas l'objet du présent contrat;
 - b) ne procède pas à éliminer les défauts de l'Œuvre malgré le délai supplémentaire envisagé par le Mandant pour cette élimination ou prise en considération.
2. En cas de rétraction de la part de l'Exécuteur ou du Mandant, l'Exécuteur peut demander exclusivement la rémunération pour les travaux effectués et reçus par le Mandant.
3. En cas de la manifestation de la modification essentielle des circonstances causant les difficultés excessives, ce qui était impossible à prévoir au moment de la conclusion du contrat, l'Exécuteur peut pas se rétracter du contrat dans le délai de 14 jours de la date de la prise de conscience des circonstances mentionnées. Dans ce cas-là, l'Exécuteur ne peut demander que la rémunération due au titre de l'exécution d'une partie du contrat.

§7

Dans les affaires non réglées par le présent contrat, les normes du Code Civil sont applicables.

§8

Toutes les modifications du présent contrat exigent la forme écrite à peine de nullité.

§9

Toutes les matières contestables liées au présent contrat, seront résolues par les Parties d'une manière amiable. En cas de non compréhension des Parties, la résolution des controverses liées au présent contrat sera confiée au tribunal judiciaire compétent pour le siège de

§ 10

1. Le contrat est fait en deux copies univoques, une pour chaque Partie.
2. En cas de litige version de liaison est l'accord

polonaise.

Signatures des Parties: